

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 JUIN 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Treize du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL – Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Nadia CELINI (excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé – pouvoir donné à M. Philippe SARABUS) – Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Julien BONDOT (excusé – pouvoir donné à Mme Ghislaine GISORS) – M. Yvan MARTIAL (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre DUPONT) – Mmes Maguy THOMAR – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE
TRAVAUX DE MISE EN
CONFORMITÉ
DE LA CUISINE CENTRALE**

CM-2017-3S-DAJ-43

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés public ;

Vu le marché de mise en conformité de la cuisine centrale notifié le 21 février 2017 au groupement GTM/FAITOUT et TUNZINI ;

Considérant que le diagnostic de l'espace cuisine nécessite que les locaux soient décontaminés pour lancer les travaux ;

Considérant que l'avenant a une incidence financière sur le montant du marché notifié au groupement GTM/FAITOUT et TUNZINI ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux de mise en conformité de la cuisine centrale de la Ville du Gosier :

- Montant du marché : 1 104 471,32€ (HT) ;
- Montant de l'avenant : 76 350,00€ (HT) ;
- Montant total : 1 180 821,32€ (HT).

Article 2 : D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 3 : De préciser que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de la Ville.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

22 JUIN 2017

Et publication ou notification
le

22 JUIN 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 13 juin 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 02¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

MAIRE - MR DUPONT JEAN-PIERRE
67 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULE 97190 GOSIER
TEL : 0 590 848 698 - FAX: 0 590 848 677

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

GTM SARL (Guadeloupe) MANDATAIRE
Lotissement Vince N° 10
Arnouville - 97170 PETIT-BOURG
Tél.: 0 590 322 828 - Fax. : 0 590 260 850 - Mail: gtmguad@gtmantilles.com
-Siret: 351 843 115 00 046 - A.P.E. 4399 C

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

LOT 01

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DE LA CUISINE CENTRALE DE LA VILLE DU GOSIER

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 21/02/2017

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 8 mois.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 8,50 %
- Montant HT : 1 062 922,00 €
- Montant TTC : 1 153 270,37 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

TRAVAUX DE DESAMIANTAGE DE LA CUISINE CENTRALE DE LA VILLE DU GOSIER

SUITE AU DIAGNOSTIC DE L'ESPACE CUISINE LA PRESENCE D'AMIANTE EST AVEREE.

LE MAITRE D'OUVRAGE EST TENU DE DECONTAMINER LES LOCAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX.

TRAVAUX PORTANT SUR

- 1- SURFACES VERTICALES (MURS ET POTEAUX)
- 2- PLAFOND.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cochez la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 8,50 %
- Montant HT : 76 350 €
- Montant TTC : 82 839.75 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 11.09 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre : montant marché initial + avenant N°01 & N°02

- Taux de la TVA : 8,50 %
- Montant HT : 1 180 821.32
- Montant TTC : 1 281 191. 13

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mr. Pascal LABRIET MANDATAIRE		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Le Gosier, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n.2 au marché de travaux de mise en conformité de la cuisine centrale de la ville du Gosier

Date de transmission de l'acte : 22/06/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/06/2017

Numéro de l'acte : CM20173SDAJ43 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20170613-CM20173SDAJ43-DE

Date de décision : 13/06/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.7. Actes speciaux et divers
1.7.1. Avenants